



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

universités

Question écrite n° 44516

Texte de la question

M. François Lamy appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur sa position quant aux évolutions à engager de l'enseignement de l'économie dans l'enseignement supérieur. Lors d'une précédente question écrite du 10 mars 2003 restée jusqu'alors sans réponse il alertait le Gouvernement sur le malaise récurrent de la filière des sciences économiques à l'université. Ce malaise est aujourd'hui toujours présent. Les enseignants-chercheurs sont divisés entre ceux travaillant dans le cadre de la théorie néoclassique et d'autres qui s'élèvent en critiques utilisant d'autres perspectives plus globales. Des pistes de réformes avaient été soulevées, mais aucune aujourd'hui ne semble être mise en application. Ainsi il lui demande de préciser les orientations qu'il entend conduire sur ce dossier précis de la réforme des études supérieures en sciences économiques.

Texte de la réponse

La réforme des études supérieures actuelle met en avant dans tous les domaines d'études, aux niveaux licence comme au niveau master la pluridisciplinarité en ce qu'elle vise à donner à l'étudiant une nécessaire ouverture pour appréhender un monde, des objets d'études et des situations de plus en plus complexes. L'étudiant doit se rendre compte, dès son entrée à l'université, que la compréhension d'un phénomène naturel ou construit par l'homme, à l'image des pratiques de la recherche, ne saurait s'épuiser dans des approches monodisciplinaires ou unidimensionnelles. D'où l'intérêt de lui faire prendre conscience très tôt qu'il ne peut y avoir de progrès scientifique sans un réel « dialogue des savoirs » entre les disciplines. C'est ainsi que la pluridisciplinarité doit contribuer à l'enrichissement intellectuel de l'étudiant. La pluridisciplinarité concourt à cette culture générale dont les universitaires et les employeurs s'accordent à souligner l'importance dans la formation à long terme de l'étudiant. Le marché du travail requiert des compétences multiples qui supposent une formation pluridisciplinaire. Dans une perspective de formation tout au long de la vie, la pluridisciplinarité permet un développement des compétences des étudiants qui favorise leur insertion professionnelle, leur adaptation continue à l'évolution du travail et une éventuelle reprise d'études ultérieure. La pluridisciplinarité, pour qu'elle s'exprime avec une intensité maximale dans le parcours de l'étudiant, peut se mettre en place autour de projets pédagogiques et de thèmes scientifiques. Ils seront traités conjointement par les enseignants de plusieurs disciplines, à l'image de ce qui se pratique dans l'étude d'un problème socio-économique. Le décret n° 2002-482 du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur précise dans son article 3 : « L'articulation de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la politique nationale a pour objectifs [...] d'intégrer, en tant que de besoin, des approches pluridisciplinaires et de faciliter l'amélioration de la qualité pédagogique, de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement de l'étudiant. »

Données clés

Auteur : [M. François Lamy](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44516

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 27 juillet 2004, page 5637

Réponse publiée le : 8 février 2005, page 1372